Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 31 (1994)

Heft: 1161

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INVITÉ DE DP

L'art de faire croire

Le désengagement de l'Etat en Grande-Bretagne a été une opération très lucrative pour le gouvernement. Mais il n'en résulte pas un recul significatif de l'Etat sur l'économie... Le vide réglementaire appelle la reréglementation sous d'autres formes.

JEAN-PIERRE GHELFI

économiste

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd) Rédacteur: Pierre Imhof (pi) Ont également collaboré à ce numéro: Gérard Escher (ge) André Gavillet (ag) Charles-F. Pochon (cfp) Forum: Jean-Pierre Ghelfi Composition et maquette: Murielle Gav-Crosier Marciano, Pierre Imhof, Francoise Gavillet Administrateur-délégué: Luc Thévenoz Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens Abonnement annuel: 80 francs Administration, rédaction: Saint-Pierre 1 case postale 2612 1002 Lausanne Téléphone: 021/312 69 10 Télécopie: 021/312 80 40 CCP: 10-15527-9

La politique, c'est l'art de faire croire. Trouver des idées qui permettent de penser qu'on a la solution pour réformer la gestion de l'économie et le fonctionnement de l'Etat, avec pour objectif d'améliorer la vie des gens.

Faire croire: hier le communisme, actuellement le néolibéralisme. C'est certainement l'Angleterre de Margaret Thatcher et de John Major qui a conduit depuis 1979 le plus systématiquement une telle politique. Avec quels résultats? Une étude parue dans la Revue française d'administration publique apporte un éclairage passionnant*.

L'arme la plus importante, la plus visible et la plus radicale des conservateurs dans leur tentative de redéfinir la frontière entre l'Etat et le marché, écrit son auteur, est indiscutablement le programme de privatisations, qui a pris plusieurs formes:

- supprimer ou réduire des services publics pour ouvrir de nouveaux champs au secteur privé;
- réduire les ressources d'organismes financés par des fonds publics pour les contraindre à rechercher des financements complémentaires dans le secteur privé;
- augmenter la contribution des consommateurs au financement des biens collectifs;
- inciter le secteur privé à participer à des investissements publics;
- promouvoir la création d'entreprises mixtes (public-privé);
- transférer au secteur privé des compétences publiques;
- introduire les principes d'efficacité du management privé dans le secteur public;
- recruter des managers du secteur privé pour diriger des entreprises publiques;
- assouplir les monopoles légaux pour permettre l'arrivée du secteur privé;
- céder contractuellement des services publics au secteur privé;
- vendre des filiales d'entreprises appartenant à l'Etat;
- vendre tout ou partie des actions d'entreprises publiques afin de les privatiser.

Ont été touchées aussi bien les collectivités locales et régionales, que les administrations centrales et les entreprises d'Etat.

Moins d'Etat

Tous ces efforts pour aboutir à quoi ? Des opérations au total très lucratives pour le gouvernement qui a encaissé plus de 33 milliards de livres sterling entre 1979 et 1991 (soit près de 100 milliards de francs au taux de change moyen sur cette période).

En résulte-t-il pour autant un recul significatif

de l'Etat sur l'économie. Certes, moins d'entreprises publiques et moins d'employés d'Etat. Mais moins d'Etat? On discernerait au contraire, dans certains secteurs, un interventionnisme plus pointilleux découlant d'une surveillance accrue de l'utilisation de l'argent des contribuables.

La déréglementation financière de la City (le «big bang») est progressivement remplacée par une étroite surveillance juridique de l'Etat, inquiet des scandales et des excès financiers. Une forme de déréglementation provoque presque inévitablement un besoin de reréglementation.

Les contradictions de la politique de privatisation vont plus loin encore. Pour réussir ces opérations, il fallait que les entreprises attirent les acheteurs. Elles devaient donc présenter un bilan tout à fait sain. Donc avant de vendre, on faisait la démonstration que les entreprises publiques pouvaient être parfaitement bien gérées.

Attirant mais absurde

La privatisation des grands monopoles ou semimonopoles publics (eau, gaz, électricité, télécommunications) n'a pas modifié la situation, puisqu'ils sont simplement devenus des monopoles ou semi-monopoles privés. Situation très attirante pour un investisseur, mais particulièrement absurde en regard d'une politique qui proclame les vertus de la concurrence dans un marché libre.

Une bonne partie des activités privatisées n'en continue pas moins de répondre à des besoins collectifs locaux, régionaux ou nationaux. D'où un nouvel encadrement juridique dont certains PDG des entreprises privatisées commencent à se plaindre. Tout se passe comme si l'Etat, privé de moyens d'intervention directe, cherchait à compenser par des moyens indirects.

L'opposition de rationalités différentes reste irréductible: «les leçons d'un programme radical de privatisations sont claires: des contraintes électorales, régionales, nationales, économiques et industrielles empêchent un recul trop brutal de l'Etat et peuvent même l'inciter à renforcer à certains égards sa présence. L'économie peut se débarrasser d'un Etat trop proche et trop direct dans ses interventions. Mais rendue plus hybrique et plus réglementée, elle retrouve le même Etat plus discret, plus indirect, plus ignorant mais non moins contraignant».

* Vincent Wright, professeur au Nuffield College, Oxford: «L'avenir de l'Etat dans une économie de marché».

Domaine public nº 1161 – 3.3.94